

**Le mois de mai va se terminer avec une dizaine de millimètres d'excédent pluviométrique par rapport à la normale. Avec le déficit du début de printemps il n'y a rien de trop, mais tous les secteurs ont été à peu près servis. On aborde donc assez sereinement les prochaines semaines qui s'annoncent plus chaudes et plus sèches. Sur les 2 critères ce n'est pas un mal. Les températures qui stagnent entre 1 et 2°C en dessous des normales, devraient en effet progresser d'environ 5°C pour passer au-dessus des normales mais sans trop ; parfait.**

La végétation va en profiter, les céréales bien sûr, avec des potentiels globalement bons à très bons à ce jour en céréales d'hiver sauf accident, les maïs qui se caillent, mais aussi les autres cultures de printemps qui ne demandent que ça, y compris certains champs de betteraves qui ont un peu de mal à détoxifier les herbicides (parfois pire), car il faut malgré tout contrôler les adventices.

## **BLE**

### **Septoriose c'est le moment**

Les stades ont bien avancé et vont accélérer avec la hausse des températures. Entre fin gonflement et début épiaison, c'est le moment de relayer l'intervention de dernière feuille s'il y en a eu une, ou de positionner son intervention foliaire unique. Si aucun seuil n'a été atteint jusque là, c'est à ce stade que la valorisation des fongicides est la meilleure car on concentre l'investissement fongicide sur les 2 seules feuilles qui contribuent au remplissage des grains. Par sécurité privilégier une solution à bas de prothioconazole, solution la plus sûre vis-à-vis des souches résistantes de plus en plus fréquentes en tendance. On peut citer par exemple [Kestrel](#) 0,4 à 0,6 L/ha. Vous pourrez augmenter un peu ces doses si vous intervenez plutôt fin gonflement, que début épiaison, et sur des variétés tardives en secteurs tardifs. En effet ces situations peuvent nécessiter une persistance plus importante jusqu'au stade laiteux tout en n'ayant pas de visibilité sur le climat à venir au-delà de 10 jours.

### **Situations rouille et/ou fusariose**

En cas d'attaque de rouille, ou sur variété très sensible à la rouille brune, renforcer avec 20% de dose de strobilurine type [Comet](#) 0,2 L/ha si votre produit n'en contient pas déjà. Sinon opter pour Prosaro mieux dosé en tébuconazole mais un peu moins en prothioconazole.

Dans les parcelles avec prise en compte curative du risque fusariose (par opposition aux mesures de prévention agronomiques plus efficaces), un passage dernière feuille a généralement été fait. Attendre dans ce cas la sortie des toutes premières étamines dans les zones les plus précoces de la parcelle (rangs de bordure des passages de roues ou zones plus tassées sauf en présence conjuguée d'hydromorphie). Dans ce cas utiliser également une solution à base de prothioconazole, mais à la dose fusariose, exemple [Kestrel](#) à 0,9 L/ha.

### **Apport protéines**

Si vous utilisez la méthode bq (petit « b » « q ») c'est bientôt le moment d'apporter la petite dose d'azote pour l'enrichissement protéines supplémentaire, et cela dans les parcelles à haut potentiel, sur les variétés autorisées. S'il ne pleut pas derrière ce n'est pas grave pour l'efficacité, cette dose de l'ordre de 20 u est faible et toujours très bien absorbée même en conditions qui deviendraient sèches.

## **COLZA**

## **Fin des applications fongicides**

L'ensemble des parcelles a reçu un ou deux fongicides justifiés par les floraisons un peu laborieuses en conditions pluvieuses, et malgré la fraîcheur qui a pu limiter les contaminations par le sclérotinia. Désormais la fin de la chute des pétales est proche et le retour d'une météo plus douce mais plus sèche devraient limiter la pression maladies.

## **Charançon des siliques privilégier l'impasse si possible**

Si le risque n'est pas nul, ce ravageur est tout de même à considérer comme secondaire. Quand les pressions suivies à vue sont limitées en restant proche des seuils, même un peu au dessus, mieux vaut jouer la carte de la préservation des auxiliaires. Tout insecticide un jour, aggrave un peu le risque ravageur un autre jour, ce qui nécessite petit à petit un recours accru aux insecticides, puis à la sélection de résistances et in fine à l'abandon de la culture, du coup la rotation s'appauvrit et favorise l'émergence d'autres ravageurs sur les cultures restantes etc .... Il faut du recul pour s'en rendre compte, par contre, à terme cet insecticide favorise souvent les pullulations ultérieures de pucerons cendrés moins bien régulés par les auxiliaires. Enfin le stade limite de sensibilité de 10 premières siliques bosselées est bien souvent atteint ou dépassé.

## **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 25 mai 2021 (BSV G.C. N°XX), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Légrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**